



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3479 — Vendredi 20 Novembre 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE -ATTIJARI BANK- 2-5

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

MODERN LEASING 6

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CHO 2009 » 7

COURBE DES TAUX 7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

ANNEXE I

AVIS DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
SIMPLIFIEE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE
D'INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30
SEPTEMBRE 2009

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Attijari de Tunisie

- Attijari bank -

95, avenue de la Liberté - 1002 Tunis -

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2009 a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social de la banque en numéraire d'un montant de **18, 750 millions de dinars**, pour le porter de 150 à 168,750 millions de dinars par la création de **3 750 000 actions nouvelles** d'un montant nominal de 5 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de recourir aux facultés prévues par l'article 298 du code des sociétés commerciales. Elle a, de ce fait délégué au Conseil d'Administration la faculté d'exercer, s'il le désire, toutes ou certaines des facultés prévues par ledit article.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi prévu au niveau de la deuxième résolution, la réalisation d'une augmentation complémentaire du capital social en 2012, soit à l'échéance de la conversion des obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank. Cette augmentation de capital complémentaire sera réservée aux porteurs d'OCA qui auront opté pour la conversion à l'échéance en 2012 et qui, en outre, auront demandé à souscrire des actions nouvelles.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital sera augmenté d'un montant de 18,750MD par souscription en numéraire.

- Nombre d'actions : 3 750 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **15 dinars soit 5 dinars de valeur nominale et 10 dinars de prime d'émission**. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 3 750 000 actions nouvelles sera réservée en priorité aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible :

A raison d'une **(1) action nouvelle pour huit (8) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. Attijari Bank ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

AUGMENTATION DE CAPITAL - SUITE -**A titre réductible :**

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est destinée, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, a raison d'une (1) action nouvelle pour huit (8) actions anciennes et ce, **du 03 au 17 décembre 2009 inclus** ⁽¹⁾.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès d'Attijari Intermédiation Résidence OMAR Bloc A 2ème étage, Montplaisir Ennasim -1073 Tunis- et de tous les intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 15 dinars soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 10 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès d'Attijari bank Centre d'affaires Avenue de Paris sous le n° 04 000 010 0005422704 66.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible, non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les 10 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel soit au plus tard le 28 décembre 2009.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 3 750 000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2009**.

Mode de placement :

Les 3 750 000 titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et / ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par, Attijari bank sur présentation des bulletins de souscriptions.

But de l'émission :

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la banque qui vise principalement :

- Le maintien de la forte cadence de croissance des activités de la banque qui nécessitent des niveaux de fonds propres importants.
- Le développement des activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché.

(1) Les actionnaires et /ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 17 décembre 2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AUGMENTATION DE CAPITAL - SUITE -

D'autre part l'approche de l'éventuelle entrée en application des normes relatives à Bale II sur le marché local nécessite le redressement anticipé des fonds propres de la banque.

En effet la présente augmentation du capital d'Attijari bank a également pour objectifs, essentiels :

- L'amélioration du ratio de couverture des risques en le portant à 8%, et ce, afin de se conformer à la réglementation en vigueur;
- L'amélioration de la couverture des créances classées par les provisions et les fonds propres renforcés.

Augmentation complémentaire réservée aux porteurs d'OCA :

Conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, notamment l'article 344 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 16 octobre 2009 a décidé une augmentation complémentaire de capital à réaliser en 2012 soit à l'échéance de la conversion des obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank. Cette augmentation complémentaire sera réservée aux porteurs d'obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » qui auront opté pour la conversion et qui, en outre, auront demandé à souscrire des actions nouvelles émises dans le cadre de ladite augmentation complémentaire.

Les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital complémentaire seront émises dans les mêmes proportions, ainsi qu'au même prix et conditions que celles émises dans le cadre de la présente augmentation de capital, sauf en ce qui concerne la jouissance, comme si les porteurs d'obligations convertibles en actions avaient eu la qualité d'actionnaires lors de ladite émission d'actions.

Ainsi cette augmentation complémentaire du capital social sera assortie des mêmes caractéristiques que celles de l'augmentation principale, notamment en ce qui concerne :

Catégorie des actions : Ordinaire
Valeur nominale : 5 dinars
Prix d'émission : 15 dinars
Parité de souscription : une (1) action nouvelle pour huit (8) anciennes

Par ailleurs les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire de capital jouiront des mêmes droits que les actions émises à la suite de la conversion des OCA à compter du premier jour de l'exercice au cours duquel les OCA seraient converties en actions Attijari bank.

Ces actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire du capital seront assimilées aux actions créées suite à la conversion d'« OCA Attijari bank 2006 ».

Conditions de souscription à l'augmentation de capital complémentaire :

Les actions émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire de capital pourront être souscrites uniquement au gré des porteurs d'obligations « OCA Attijari bank 2006 » dans les conditions suivantes :

- les porteurs d'obligations convertibles en actions ayant opté pour la conversion en actions devront exprimer leur décision de souscrire à l'augmentation complémentaire de capital dans la période qui commence à partir de 90 jours avant l'échéance finale et en tout état de cause avant 30 jours de l'échéance.
- Conformément à la demande, le jour de l'échéance et parallèlement à la conversion des OCA en actions nouvelles à créer, il y aura création et souscription aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire, avec paiement des intérêts relatifs à la dernière année.

La décision d'émission de nouvelles actions Attijari bank dans le cadre de l'augmentation complémentaire emporte de plein droit au profit des titulaires d'obligations, renonciation expresse des actionnaires de la banque, à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles qui seront émises au même titre que celles émises dans le cadre de la conversion des obligations « OCA Attijari bank 2006 ».

AUGMENTATION DE CAPITAL - SUITE -

En cas de conversion de la totalité des OCA, il en résultera une augmentation du capital social de 26 666 665 dinars ⁽²⁾, et une augmentation complémentaire du capital social d'un montant nominal maximum de 3 333 333 dinars.

L'augmentation complémentaire de capital réservée aux porteurs d'OCA sera limitée au montant des souscriptions et libérations réalisées sous réserve des dispositions de l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises:**Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable :

Les dividendes des actions ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques, ni à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Marché des titres :

Les actions Attijari bank sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes :

Les 30.000.000 actions anciennes composant le capital actuel d'Attijari bank inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 03 décembre 2009, droit de souscription détaché.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 3 750 000 actions nouvelles souscrites seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions régissant les augmentations de capital, sur la même ligne que les actions anciennes, aux quelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription :

Les négociations sur les droits de souscription auront lieu du 03 au 17 décembre 2009 inclus ⁽³⁾. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au delà des délais précités.

Tribunaux Compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital seront de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les droits de souscriptions seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0001600378 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 03 au 17 décembre 2009 inclus.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur les dits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission au marché de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **09-673 en date du 18 novembre 2009** et du document de référence de l'Attijari bank enregistré auprès du CMF sous le n° **09-010 en date du 18 novembre 2009**, sont mis à la

disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari bank -95 Avenue de la Liberté -1002 Tunis Belvédère- Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, Résidence OMAR bloc A 2ème étage, Montplaisir Ennasim – 1073 Tunis- et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

(2) Le rapport de conversion est de 3. La conversion des obligations se fera sur la base de trois (3) OCA pour une (1) action.

(3) Les actionnaires et /ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 17 décembre 2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.

AUGMENTATION DE
CAPITAL ANNONCEE

AVIS DES SOCIETES (suite)

MODERN LEASING

Siège social : 11, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis -

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Septembre 2009 convoquée par le Conseil d'Administration du 1er Septembre 2009 a décidé de porter le capital social de la société Modern Leasing de **10 MD à 15 MD** par la création de **500 000 actions nouvelles** de valeur nominale 10 dinars et portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2010. Elle a aussi décidé de réserver cette augmentation aux anciens actionnaires, sans aucun recours éventuel à l'appel public à l'épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, a également décidé, au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, de redistribuer les actions non souscrites entre les anciens actionnaires qui en font la demande.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a, par ailleurs, délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Conseil d'Administration de Modern Leasing a fixé les modalités de l'opération comme suit :

Caractéristiques de l'émission :

Montant : 5 000 000 de dinars

Le capital social sera porté de 10 000 000 D à 15 000 000 D par la création et l'émission de 500 000 actions nouvelles de valeur nominale 10 D à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix de 10 dinars chacune, soit à la valeur nominale de l'action. La totalité du prix d'émission est exigible à la souscription.

Exercice du droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 500 000 actions nouvelles sera réservée exclusivement aux propriétaires des 1 000 000 actions anciennes ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, du **16 Novembre 2009 au 15 Décembre 2009 inclus**.

L'exercice de ce droit de souscription s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible :

A raison de **cinq (05) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.

Ceux des actionnaires qui n'auraient pas un nombre entier d'actions nouvelles, pourront acheter ou vendre en Bourse les droits rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions seront reçues au siège social de la société Modern Leasing : 11, avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis - et auprès des intermédiaires en bourse.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **14 207 207 300 700 238 176** ouvert sur les registres de la Banque de l'Habitat Agence Internationale et réservé à l'augmentation de capital de la société Modern Leasing.

Après répartition, les sommes restants disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées sans intérêt aux guichets ayant reçu la souscription et ce, dans un délai maximum de 3 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 500 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2010**.

Négociation en Bourse :

Actions anciennes :

Les actions anciennes « Modern Leasing » négociables sur le marché hors cote de la bourse, à partir du 16 novembre 2009 droit de souscription détaché.

Actions nouvelles :

Les 500 000 actions nouvelles seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT. Elles seront assimilées aux actions anciennes à partir de la mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2009.

Droits de souscription :

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **16 Novembre 2009 au 15 Décembre 2009 inclus**.

AVIS DES SOCIETES (suite)

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
«CHO 2009»**

La Financière de Placement et de Gestion - FPG -, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «CHO 2009» de D. 7 000 000 ouvertes au public le 11 novembre 2009, ont été clôturées le **12 novembre 2009**.

2009 - AS - 1825

AVIS

COURBE DES TAUX DU 20 NOVEMBRE 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,279%		
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,278%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,275%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,274%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,273%	1 009,087
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,272%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,270%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,269%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,268%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010	4,268%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010	4,259%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"	4,286%		1 000,039
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,331%	1 035,521
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,404%	1 017,615
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,448%	1 057,622
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,485%	1 117,433
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,502%	1 153,080
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,546%	1 111,455
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,626%		1 032,989
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,721%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,843%	1 118,812
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,073%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,113%		1 027,568
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,627%	1 111,091

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 19/11/2009	LIQUIDATIVE du 20/11/2009	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	130,047	130,057	4,497	3,58%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	102,680	102,689	3,080	2,97%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	101,653	101,662	3,597	3,52%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	104,234	104,245	3,516	3,35%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	103,737	103,748	3,836	3,67%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	103,888	103,900	3,776	3,60%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	102,583	102,594	3,629	3,52%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	102,191	102,202	3,628	3,52%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	105,832	105,842	3,864	3,64%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	104,033	104,044	3,697	3,52%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	107,794	107,806	4,187	3,88%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	103,080	103,091	3,815	3,67%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	102,802	102,813	3,621	3,50%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	105,722	105,732	3,645	3,43%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	103,856	103,867	3,694	3,54%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	105,739	105,749	3,723	3,51%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	106,328	106,339	3,885	3,65%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	104,247	104,256	3,835	3,68%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	104,679	104,690	3,741	3,55%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	103,718	103,729	3,683	3,53%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	102,554	102,566	4,281	4,15%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	104,199	104,209	4,279	4,12%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	103,604	103,655	3,339	3,22%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	103,916	103,926	3,498	3,45%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	102,461	102,469	2,469	2,47%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	1,175	1,175	0,035	3,07%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,215	11,216	0,383	3,54%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,360	10,361	0,357	3,43%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	101,690	101,762	3,832	3,71%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	101,779	101,789	2,989	2,92%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	104,435	104,448	3,978	3,96%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,023	43,027	1,536	3,70%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,211	31,214	1,051	3,48%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	89,583	89,987	16,869	22,91%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	134,893	135,021	33,458	32,46%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 328,284	1 329,635	314,158	30,36%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	71,387	71,546	11,837	19,30%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	103,219	103,182	7,145	7,13%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	69,105	69,162	12,436	21,52%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	47,812	47,846	4,840	10,88%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	55,132	55,210	7,105	14,32%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	99,788	99,853	6,851	7,23%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	104,269	104,428	11,330	11,95%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,386	15,386	2,453	18,38%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	96,105	96,253	22,239	29,93%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	245,933	245,467	58,591	30,59%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	111,469	111,536	7,163	6,63%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	1 808,378	1 819,283	392,873	27,38%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 959,453	1 959,538	336,639	20,74%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 155,516	156,531	17,378	12,33%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 141,815	142,331	10,664	7,98%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 128,591	129,077	9,516	7,74%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,945	1,939	0,420	27,65%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,632	1,622	0,273	20,24%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 8 992,232	9 052,460	1 180,514	14,95%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,488	11,477	0,808	7,37%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,288	12,280	0,983	8,50%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	15,793	15,826	2,961	22,66%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	15,180	15,167	3,545	29,69%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 119,925	121,061	23,488	23,32%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 118,262	118,133	18,740	18,52%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 115,026	114,994	12,457	11,97%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	** 17,256	17,311	4,396	33,59%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 146,549	1 149,138	97,929	9,32%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 130,806	6 147,152	812,116	15,22%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 112,299	112,311	6,181	5,51%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 111,057	111,629	12,384	11,99%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 105,425	1 103,098	92,323	9,13%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	** 137,442	137,439	34,890	34,02%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	** 602,050	601,559	131,832	28,07%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 131,163	131,561	22,720	20,87%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	115,020	115,194	20,246	20,87%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	117,150	117,063	16,739	16,68%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	112,316	112,427	12,071	12,03%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	106,033	106,079	5,695	5,67%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 110,295	110,741	10,418	10,38%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 111,295	111,757	11,944	11,97%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 12,324	12,430	2,430	24,30%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 102,187	102,597	2,597	2,60%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	102,540	102,573	2,573	2,57%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,263	10,301	0,301	3,01%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 186,596	5 200,021	200,021	4,00%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	10,731	10,731	0,731	7,31%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 122,766	125,044	25,044	25,04%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 044,766	1 061,605	61,605	6,16%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 0,987	0,994	-0,006	-0,60%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	100,224	100,228	0,228	0,23%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- initiée par Mr Noureddine Tabbane agissant de concert avec d'autres actionnaires

Par décision n° 38 du 19 novembre 2009, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique d'Achat Simplifiée sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

Mr Noureddine Tabbane agissant de concert avec un groupe d'actionnaires est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis Rue du Lac Léman, Centre Nawrez -1053 Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenue par l'initiateur de l'offre :

L'initiateur de l'OPA simplifiée agissant pour son compte et de concert avec un groupe d'actionnaires détient 94,27% du capital de la société SOFI SICAF dont 90,18% lui reviennent directement.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette offre, Mr Noureddine Tabbane vise l'acquisition de **57 283** actions SOFI SICAF représentant 5,73% du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **10,500 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

VI- Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix du titre de la société visée :

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été préparés par MAXULA BOURSE pour le compte de l'Initiateur, sur la base d'informations et d'indications transmises par l'équipe de direction de SOFI SICAF.

1- Méthodologie

Afin d'évaluer la société financière SOFI SICAF, il a été procédé en premier lieu à l'évaluation de la société MARILLIA, ensuite la société SIPCO dont SOFI SICAF détient respectivement 39,67% et 42,98% à la date du 19/10/2009. En second lieu, il a été jugé utile de déterminer le prix de l'action de SOFI SICAF, en tenant compte des participations de la société dans le capital de la STAR, SFBT, MARRILLIA et SIPCO.

2- Méthodes écartées

Les quatre méthodes de valorisation présentées ci-dessous ont été écartées :

➤ **Multiples de transactions comparables**

Absence de données sur des transactions comparables

➤ **Cours de bourse récents pondérés**

Non applicable

➤ **Multiples de sociétés cotées comparables**

Absence de sociétés comparables cotées

➤ **Actualisation des flux de dividendes**

Cette méthode consiste à actualiser les flux de dividendes futurs versés par une société. Cette méthode n'est pertinente que pour des sociétés qui bénéficient d'une capacité de distribution significative et ont un taux de distribution constant et prévisible. Dans le cas de SOFI SICAF, la société ne versant plus de dividende depuis l'exercice clôturé en 1998 et les informations actuellement disponibles ne permettant pas de donner une référence pour le taux de distribution futur de la société, cette méthode a été écartée.

2- Méthode d'évaluation retenue

La méthode des multiples.

3- Evaluation*** Récapitulatif de l'évaluation de la valeur MARILLIA**

Méthode	Valeur Unitaire de MARILLIA (DT)
Multiple FCF	207,314
Multiple EBE	171,642
Multiple CA	153,300
Moyenne	177,419

*** Récapitulatif de la valeur de SIPCO**

Méthodes	Valeur Unitaire de SIPCO (DT)
Multiple EBE	163,885
Multiple CA	142,880
Moyenne	153,383

*** SYNTHÈSE : Evaluation SOFI SICAF**

	Nombre de titres	CMP	Cours au 30/09/2009
Assurance STAR	1 000	88,416	140,400
SFBT	20 000	13,259	11,900
MARRILIA	35 700		
SIPCO	20 417		
	77 122		
MARRILIA	6 333 844		
SIPCO	3 131 603		
STAR	140 400		
SFBT	238 000		
Total	9 843 847		
Nombre de titres	1 000 000		

L'évaluation donne une valeur globale de 9 843 mDT pour 1 million d'actions, soit un prix unitaire de **9,844 DT**.

L'actif net par action s'élève à 8,121 DT.

VII- But de l'offre et intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir:

Rachat de la totalité des actions SOFI SICAF dans le but d'atteindre un taux de participation d'au moins 95% dans le capital de ladite société, seuil minimum exigible par la réglementation en vigueur pour lancer une Offre Publique de Retrait, en vue du déclassement de la société de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne.

VIII- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA simplifiée est valable pour une période allant du **mardi 24 novembre 2009** au **mardi 8 décembre 2009 inclus**.

IX- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre :**1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **mardi 8 décembre 2009**.

2- Déclaration des résultats :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

3- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations hors du marché central.

X- Note d'information communiquée par la société visée :**1- Responsable de la note d'information :**

Mr Abdelaziz Seffen : Directeur des Ressources Humaines à la Société Financière d'investissement -SOFI SICAF-.

2- Renseignements relatifs à la société visée :**2-1 Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société** : Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

- **Siège social** : Rue du Lac Léman Centre Nawrez-1053 Les Berges du Lac- Téléphone : 71 960 565 Fax : 71 960 530

- **Siège administratif** : 6, rue de Damas Rue -1002 Tunis- Téléphone : 71 440 839 Fax : 71 445 076

- **Forme juridique** : Société anonyme
- **Législation de l'émetteur** : Loi n°88-92 du 2 Août 1988 sur les sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992 et loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.
- **Date de constitution** : 16/03/1989 **Durée** : 99 ans
- **Nationalité** : Tunisienne
- **Objet social** : La gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières (article 3 des statuts).
- **Numéro d'inscription sur le registre de commerce** : B16961996
- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

2-2 Administration, direction et contrôle :**Conseil d'administration :**

Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat
Saïda Zaouche Tabbane	Elle-même	Présidente	2007-2009
Noureddine Tabbane	Lui-même	Membre	2007-2009
Maxula Distribution	Abdelaziz Seffene	Membre	2007-2009
Assurances STAR	Neïla Azzouz	Membre	2007-2009

Direction :

- Mme Saïda Zaouch Tabbane : Président Directeur Général. Son mandat s'étale sur la période d'administrateur.

Contrôle :

- Radhouane Nagbou :

Identité	Adresse	Mandat
Radhouane Nagbou	Rue Abderrahmane AZZAM Complexe Kheireddine Pacha Escalier. B Bureau. 3 Tunis -1073 Montplaisir-	2007-2009

2-3 Renseignements concernant le capital :

- **Le nombre total des droits de vote** : 1 000 000
- **Le nombre total des titres** : 1 000 000
- **Le nombre d'actionnaires** : 149 actionnaires
- **Structure du capital de SOFI SICAF au 30-09-2009 :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% du droits de vote
Groupe initiateur	942 717	9 427 170	94,27%	942 717	94,27%
Noureddine Tabbane	901 751	9 017 510	90,18%	901 751	90,18%
Sté Civile Immobilière El Fath	19 000	190 000	1,90%	19 000	1,90%
Hédi Tabbane	6 745	67 450	0,67%	6 745	0,67%
Saïda Tabbane	5 033	50 330	0,50%	5 033	0,50%
Ali Tabbane	5 025	50 250	0,50%	5 025	0,50%
Mahmoud Tabbane	5 163	51 630	0,52%	5 163	0,52%
Autres	57 283	572 830	5,73%	57 283	5,73%
STAR	45 000	450 000	4,5%	45 000	4,5%
Autres (142 actionnaires)	12 283	122 830	1,23%	12 283	1,23%
Total	1 000 000	10 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

2-4 Situation financière de la société :

Etats financiers certifiés de SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2008

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008***BILAN***
(exprimé en DT)

ACTIFS	NOTES	31 DEC 2008	31 DEC 2007
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations incorporelles			
Moins: Amortissements			
NET			
Immobilisations corporelles	<u>1</u>	1 170	1 170
Moins: Amortissements		-1 043	-926
NET			
127			
Immobilisations financières	<u>2</u>	7 620 303	8 030 495
Moins: provisions	<u>3</u>	48 020	
NET			
7 572 283			
8 030 495			
Total des actifs immobilisés		7 572 410	8 030 739
Autres actifs non courants		-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		7 572 410	8 030 739
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
STOCKS			
Moins: provisions			
-			
-			
Clients et comptes rattachés			
Moins: provisions			
-			
-			
Autres actifs courants			
Placements et autres actifs financiers			
Liquidités et équivalents de liquidités			
NET			
4			
214 082			
189 428			
5			
352 608			
21 168			
TOTAL ACTIFS COURANTS		566 690	210 596
TOTAL DES ACTIFS		8 139 100	8 241 335

BILAN
(exprimé en DT)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31 DEC 2008	31 DEC 2007
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 186 382	2 186 382
Autres capitaux propres		-	-
Résultat reportés		-4 891 836	-4 879 654
Total des capitaux propres avant résultat		7 294 546	7 306 729
Résultat de l'exercice		826 153	-12 183
Total des capitaux propres avant affectation	<u>6</u>	8 120 700	7 294 546
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions pour risques et charges		-	865 626
Total des passifs non courants		-	865 626
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Autres passifs courants	<u>7</u>	16 203	81 146
Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>8</u>	2 197	16
Total des Passifs Courants		18 400	946 789
Total des Passifs		18 400	946 789
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 139 100	8 241 335

ETATS DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

(exprimé en DT)

LIBELLES	NOTES	31 DEC 2008	31 DEC 2007
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	<u>9</u>	3 950	2 300
Autres Produit d'exploitation productions immobilisées		-	-
Total des produits d'exploitation		3 950	2 300
<u>Charges d'exploitation</u>			
Fournitures de bureau		12	
Charges de gestion des placements		4 445	714
Charges nettes/ cession des titres		-	-
Charges de personnels		30 000	-
Dotation aux amortissements et aux provisions		117	117
Dotation aux provisions titres plac.		48 020	-
Autres charges d'exploitation		16 511	13 380
Total des charges d'exploitation	<u>10</u>	99 105	14 212
Resultat d'exploitation		-95 155	-11 912
Charges financières nettes		-260	-55
Produits de placement		-	-
Produits Nets Cession Valeurs Mobilières		56 192	-
Autres gains ordinaires	<u>11</u>	865 626	34
Autres pertes ordinaires		-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôts		826 403	-11 933
Impôts sur les bénéfices	<u>12</u>	-250	-250
Résultat des activités ordinaires après impôts		826 153	-12 183
Elements extraordinaires(gains et pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		826 153	-12 183

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2008

(Exprimé en Dinars)

LIBELLES	31 DEC 2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	
Résultat net	826 153
Ajustements pour :	
* Amortissement et provisions diverses	48 137
* Reprise sur provisions	-865 626
* Variation des :	
- Stocks	
- Placements financiers	
- autres actifs	-24 654
- fournisseurs et autres dettes	-64 943
* Plus ou moins values de cession d'Immo.Financières	-56 192
* Transfert de charges	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitaiton	-137 126
Variations des immobilisations corporelles	
Décaissement sur acquisition d'immobilisaitons financières	-1 170 279
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	1 636 663
Flux de trésorerie proven. des activités d'investissement	466 385
Encaissement provenant des emprunts	
Remboursement d'emprunt	
Emission d'action	
Distribution dividendes et tantiemes	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0
Variation de trésorerie	329 259
Trésorerie début de l'exercice	21 152
Trésorerie à la clôture de l'exercice	350 410

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS « SOFI » EST UNE S.A AU CAPITAL DE 10 000 000 DE DINARS, CREE EN 1993, SON SIEGE EST SIS AUX BERGES DU LAC, CENTRE NAWREZ, RUE DU LAC LEMAN.
SON OBJET EST LA GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIERES.

2/ PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT APPLIQUES

LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE SONT PREPARES EN CONFORMITE AVEC LES PRINCIPES COMPTABLES GENERALEMENT ADMIS. LES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE SONT RESUMEEES AINSI :

2-1 - PRINCIPE DE PERMANENCE DES METHODES

LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE SOFI ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU NOUVEAU SYSTEME COMPTABLE.

2-2 - INDEPENDANCE DES EXERCICES

LA SOCIETE ADOPTE LES PRINCIPES DE L'INDEPENDANCE DES EXERCICES SELON LESQUELS LES PRODUITS SONT ENREGISTRES AU FUR ET A MESURE QU'IL SONT ACQUIS, ET LES CHARGES AU FUR ET A MESURE QU'ELLES SONT ENGAGEES SANS TENIR COMPTE DE LA DATE D'ENCAISSEMENT.

Notes aux bilans :**I- Actifs****1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

▪ Valeur au 31-12-2008	1 170
▪ Amortissement	-1 043

Total **127**

Cette rubrique englobe l'ensemble de mobilier et matériel de bureau exploité par la société, et n'a enregistré aucun changement durant cet exercice. Le taux d'amortissement appliqué est de 10%.

2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31/12/2008 à 7 620 303 DT contre 8 030 495 DT en 2007, soit une diminution de 410 192 DT.

Détails :

ACTIONS	NBRE	COÛT U.	COÛT TOTAL
ASSURANCE STAR	1005	88,416	88 858
ASSURANCE LOYD	875	4,000	3 500
SFBT	20 000	13,259	265 187
STE TOURIST. MARILLIA	35 700	138,940	4 960 144
STE SIPCO	20 417	112,779	2 302 614
			7 620 303 DT

3- Provision pour dépréciation des immobilisations financières :

Actions SFBT

Cours au 31/12/2008	10,858
Prix moyen d'acquisition	13,259

Soit une décote de 2,401 DT par rapport au prix moyen d'acquisition.

Titres	Quantité	Coût unitaire	montant
SFBT	20 000	2,401	48 020,000

4- AUTRES ACTIFS COURANTS :

Les autres actifs courants totalisent au 31/12/2008 un montant de 214 082 DT contre 189 428 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaillant comme suit :

▪ Etat avance sur taxation IS	189 182
▪ Etat impôts à reporter	22 650
▪ Produits à recevoir	2 250

Total **214 082 DT**

❖ Etat avance sur taxation IS **189 182 DT**

Détail :

Solde 2007	164 829,838
Blocage / Attijari BANK	44,188
Blocage / BIAT	22 356,007
Blocage / BIAT	1 952,000

Total **189 182,033**

❖ Etat impôts à reporter **22 650 DT**

Détail :

Solde 2007	20 762,399
Impôt / Ste 2007	- 250 ,000
Retenue a la source	2 137,620

Total **22 650,019**

❖ Le compte Produits à recevoir s'élève à 2 250 DT et représente les jetons de présence obtenue par la société.

5- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS :

La valeur de ce solde s'élève au 31-12-2008 à 352 608 DT contre 21 168 DT au 31-12-2007 et se compose de :

▪ A.T.B.	349 045
▪ Caisse siège	3 563
	352 608

II- Capitaux propres et passifs**6- CAPITAUX PROPRES :**

Cette rubrique totalise au 31-12-2008 une valeur de 8 120 700 DT, contre une valeur de 7 294 546 au 31-12-2007 ; Cette augmentation est due à un résultat bénéficiaire d'une valeur de 826 153 DT.

Détails :

- Capital social	10 000 000 DT
- Réserves légales	86 047 DT
- Réserves Extraordinaires	1 675 DT
- Réserves P/Réinvestis. Exonérés	160 689 DT
- Réserves Spéciale Réévaluation	1 937 971 DT
- Résultat reportés	(4 891 836) DT
- Résultat de l'exercice	826 153 DT
	8 120 700 DT

6- 1 Capital social :

Le capital social s'élève à 10 000 000 DT.

6-2 Réserves :

Les réserves s'élèvent au 31/12/2008 à 2 186 382 DT se détaillant comme suit :

- Réserves légales	86 047 DT
- Réserves Extraordinaires	1 675 DT
- Réserves P/Réinvestis. Exonérés	160 689 DT
- Réserves Spéciale Réévaluation	1 937 971 DT
	2 186 382 DT

6- 3 Résultat reportés :

Ce compte se détaille comme suit :

- Résultats reportés de l'exercice 2007 :	(4 879 654)
- Résultat de l'exercice 2007 :	(12 183)
	(4 891 836) DT

PASSIFS COURANTS**7 –AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants totalisent au 31/12/2008 un montant de 16 203 DT contre 81 146 DT au 31/12/2007 et représentent les dettes de la société :

- Etat impôts retenus a la source	174 DT
- Intermédiaire en bourse	2 832 DT
- Charges à payer	13 197 DT
	16 203 DT

❖ Charges à payer :

Cette rubrique totalise au 31/12/2008 une valeur de 13 197 DT et englobent les charges suivantes :

▪ COJEF FRE 80051	8 960,300
▪ Honoraire CAC 2008	4 073,000
▪ Maître ABED N.	62,000
▪ Agios 4T-08	101,775
	13 197 DT

Total

13 197 DT

8 – CONCOURS BANC. ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

- B.I.A.T

2 197

NOTES RELATIVES AUX COPTES DE RESULTATS**9. PRODUITS D'EXPLOITATION****Revenus :**

Les revenus s'élèvent au 31/12/2008 à 3 950 DT contre 2 300 DT au 31/12/2007 et représentent les jetons de présence reçus par la société.

10. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2008 à 99 105 DT se détaillent comme suit :

- Fournitures de bureau	12 DT
- Charges de gestions et de placements	4 445 DT
- Charges de personnels	30 000 DT
- Dotation aux amortis.des immo. Corporelles	117 DT
- Dotation aux prov. pour dépréciation des Immo.financières	48 020 DT
- Autres charges d'exploitation	16 511 DT

99 105 DT
10-1 Autres charges d'exploitation :

Cette rubrique se détaille comme suit :

- Loyers et charges locatives	1 416 DT
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	14 452 DT
- Publication et abonnement JORT	70 DT
- Droit d'enregistrement, timbre	397 DT
- Autres droits et taxes	135 DT
- Frais commission bancaire	41 DT

16 511 DT
11. PRODUITS NET SUR CESSION DES TITRES

Plus value sur cession de titres 56 192 DT

12. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Reprise sur provision pour risques et charges **865 626 DT**

Il s'agit de la reprise de la provision effectuée précédemment suite à la taxation d'office par l'administration fiscale, et qui fait l'objet d'une réserve du commissaire aux comptes quant à son opportunité.

13. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Impôts sur les sociétés (minimum d'impôts) **250 DT**

**RAPPORT GENERAL DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2008**

Messieurs les Actionnaires de société Financière d'Investissement « SO.F.I »,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'examen des états financiers de la société Financière d'Investissement « SO.F.I » arrêtés au 31 décembre 2008.

Les états financiers ci-joints arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été établis selon les mêmes méthodes d'évaluation et de comptabilisation appliquées durant les exercices précédents

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre Audit.

Nos travaux de vérification, ont été effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie ; Ces normes exigent que les contrôles soient programmés et réalisés de manière à obtenir une assurance raisonnable que les Etats Financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

L'Audit comprend l'examen par sondages, des éléments justifiant les données comptables soumises à votre approbation – Nous avons évalué également les principes et méthodes comptables retenus, ainsi que les estimations significatives faites par votre société. Nous avons examiné la présentation de l'ensemble des Etats Financiers.

Nous estimons que notre Audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 se totalise en valeurs nettes	
en Dinars à	8139 100 DT
Et dégage un Bénéfice de l'exercice de.....	826 153 DT
Contre respectivement en 2005 un total de bilan de.....	8 241 335 DT
Et une perte de	- 12 183 DT
Soit une diminution du total de bilan de.....	102 235 DT
Et une amélioration de résultat	838 336 DT.

Le peu d'opérations enregistré durant l'exercice 2008, nous a amené à faire un pointage systématique de l'ensemble des écritures comptables.

Le résultat comptable bénéficiaire de l'exercice 2008 provient essentiellement de la reprise de « provision pour risques et charges », enregistrée suite à une taxation d'office de l'administration fiscale.

L'affaire portée devant la justice est actuellement en cours d'examen à la cour d'appel de Tunis, suite à une décision de la cour de cassation en faveur de votre société.

Bien que l'examen des attendus de l'arrêt de la cour de cassation est de bonne augure pour la conclusion du dossier en faveur de la société, cependant nous recommandons de surseoir à la reprise de la provision jusqu'à la décision définitive du Tribunal.

En outre, les informations d'ordre financier et comptable fournis dans le rapport de votre conseil d'Administration sont conformes à celles contenues dans les états financiers sus-mentionnés

A notre avis, et sous réserves de notre remarques ci-dessus, nous estimons que les états financiers soumis à votre approbation et annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre société, arrêtée au 31 décembre 2008, ainsi que le résultat des opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis le 2 Juin 2009

***Le Commissaire Aux Comptes
Radhouane NAGBOU***

***RAPPORT SPECIAL DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES LE 31 -12- 2008***

Messieurs les Actionnaires de société Financière d'Investissement « SOFI »,
Au cours de l'exercice 2008, nous n'avons pas reçu d'avis, qu'une convention prévue par l'article 200 du code des sociétés commerciales, ait été soumise à l'autorisation de votre Conseil d'Administration.

Tunis le 2 Juin 2009

***Le Commissaire Aux Comptes
Radhouane NAGBOU***

2-5 Accords entre l'initiateur et les dirigeants de la société visée :

L'initiateur de l'offre Mr Nouredine Tabbane est le principal actionnaire de la société et membre de son conseil d'administration.

L'initiateur de l'offre Mr Nouredine Tabbane et les dirigeants de la société SOFI SICAF appartiennent à la même famille Tabbane. De plus, l'initiateur de l'offre est membre du conseil d'administration de la société visée.

2-6 Accords entre la société et des tiers :

Le conseil d'administration de la STAR a donné son accord de principe pour la cession de la participation de la STAR dans le capital de la société SOFI SICAF et ce, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Mr Nouredine Tabbane agissant de concert avec des personnes physiques et morales.

2-7 Avis du Conseil d'Administration sur l'offre publique :

Le conseil d'administration de la société SOFI SICAF réuni en date du 3 novembre 2009 n'a émis aucune objection quant à la réalisation de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Mr Nouredine Tabbane agissant de concert avec des personnes physiques et morales.

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
ARRETEE AU 30/09/2009**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 septembre 2009.

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV» du 17 Avril 2009 pour l'audit des exercices 2009, 2010 et 2011 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société couvrant la période allant du 1^{er} Juillet au 30 septembre 2009. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes.

1. Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de l'Univers Obligations SICAV, comprenant le bilan arrêté au 30 septembre 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société notamment ceux chargés des affaires financières et comptables et des procédures analytiques et autres appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Lors de notre examen limité, nous avons relevé que:

- la société a employé, au 30 septembre 2009, 14,39% de son actif en titres émis ou garantis par un même émetteur, dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

- Les liquidités de la société ont atteint, au 30 septembre 2009, 13,14% du total de l'actif à cette même date. Toutefois, il y a lieu de signaler que ce taux a varié au cours du trimestre concerné entre 11,92% et 26,41%, dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25/09/2001.

4. Sous réserve du non respect des ratios réglementaires au cours du trimestre concerné tel que décrit au paragraphe 3 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de notre examen limité, relevé des éléments qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de l'Univers Obligations SICAV arrêtés au 30 septembre 2009, tels qu'annexés aux pages 7 à 19 du présent rapport, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

**Le commissaire aux comptes:
DELOITTE/Ahmed Mansour et associés**

BILAN
arrêté au 30 septembre 2009
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	30/09/2009	30/09/2008	31/12/2008
AC1- Portefeuille titres	3.1			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 151 380,911	1 976 671,950	1 986 250,559
Obligations et valeurs assimilées		31 453 329,153	26 175 709,332	26 059 290,469
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3			
Placements monétaires		13 885 645,366	6 446 399,417	9 271 982,576
Disponibilités		3 661 542,587	2 914 252,658	4 554 249,521
TOTAL ACTIF		51 151 898,017	37 513 033,357	41 871 773,125
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	76 726,612	54 153,623	59 721,062
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	5 093,366	3 413,030	3 748,474
TOTAL PASSIF		81 819,978	57 566,653	63 469,536
ACTIF NET		51 070 078,039	37 455 466,704	41 808 303,589
CP1- Capital	3.7	49 529 429,445	36 141 543,914	39 938 151,155
CP2- Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 715,720	65 987,630	66 145,901
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	1 537 932,874	1 247 935,160	1 804 006,533
ACTIF NET		51 070 078,039	37 455 466,704	41 808 303,589
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		51 151 898,017	37 513 033,357	41 871 773,125

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} juillet 2009 au 30 septembre 2009
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/07/2009	01/01/2009	01/07/2008	01/01/2008	01/01/2008
		30/09/2009	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2008	31/12/2008
PR1- Revenu du portefeuille titres	3.2					
Dividendes		0,000	66 931,458	0,000	64 087,020	64 087,020
Revenu des obligations et valeurs assimilées		368 852,051	1 053 055,967	349 598,502	1 029 041,764	1 368 391,619
PR2- Revenu des placements monétaires	3.4	190 563,416	488 718,950	106 623,006	346 803,288	468 040,529
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		559 415,467	1 608 706,375	456 221,508	1 439 932,072	1 900 519,168
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-71 611,158	-193 089,027	-52 554,299	-159 996,282	-214 973,276
REVENU NET DES PLACEMENTS		487 804,309	1 415 617,348	403 667,209	1 279 935,790	1 685 545,892
PR3- Autres produits		0,000	0,000	209,442	759,442	759,442
CH2- Autres charges	3.6	-14 491,567	-40 035,816	-10 350,183	-34 058,403	-44 719,673
RESULTAT D'EXPLOITATION		473 312,742	1 375 581,532	393 526,468	1 246 636,829	1 641 585,661
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	40 708,145	162 351,342	19 601,553	1 298,331	162 420,872
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		514 020,887	1 537 932,874	413 128,021	1 247 935,160	1 804 006,533
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-40 708,145	-162 351,342	-19 601,553	-1 298,331	-162 420,872
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		22 529,778	35 368,709	25 421,941	3 318,887	7 724,697
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	-30 437,397	0,000	-30 400,800	-30 400,800
Frais de négociation		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		495 842,520	1 380 512,844	418 948,409	1 219 554,916	1 618 909,558

VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} juillet 2009 au 30 septembre 2009
(unité : en Dinars Tunisien)

	01/07/2009 30/09/2009	01/01/2009 30/09/2009	01/04/2008 30/09/2008	01/01/2008 30/09/2008	01/01/2008 31/12/2008
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation					
Résultat d'exploitation	473 312,742	1 375 581,532	393 526,468	1 246 636,829	1 641 585,661
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	22 529,778	35 368,709	25 421,941	3 318,887	7 724,697
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	-30 437,397	0,000	-30 400,800	-30 400,800
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000		0,000
AN2- Distributions de dividendes	0,000	-2 097 359,790	0,000	-1 477 869,800	-1 477 869,800
AN3- Transactions sur le capital					
Souscriptions					
- Capital	13 481 624,328	44 534 179,272	7 757 151,072	26 493 027,968	36 259 189,436
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-2 982,436	1 504,465	-22 564,776	-21 870,688	-34 030,741
- Régularisation des sommes distribuables	347 056,153	1 795 567,119	240 323,005	1 083 761,149	1 494 948,491
Rachats					
- Capital	-11 455 737,756	-34 948 073,796	-7 116 556,364	-32 359 576,563	-38 329 345,587
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	2 000,513	-1 262,963	20 669,500	17 630,955	25 599,995
- Régularisation des sommes distribuables	-306 181,574	-1 403 292,701	-220 694,743	-1 415 100,313	-1 665 006,843
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 561 621,748	9 261 774,450	1 077 276,103	-6 460 442,376	-2 107 605,491
AN4- Actif net					
En début de période	48 508 456,291	41 808 303,589	36 378 190,601	43 915 909,080	43 915 909,080
En fin de période	51 070 078,039	51 070 078,039	37 455 466,704	37 455 466,704	41 808 303,589
AN5- Nombre d'actions					
En début de période	473 300	397 966	353 859	418 545	418 545
En fin de période	493 487	493 487	360 227	360 227	397 966
VALEUR LIQUIDATIVE	103,488	103,488	103,977	103,977	105,055
AN6- Taux de rendement	3,86%	3,98%	4,30%	4,29%	4,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtées au 30/09/2009
 (Unité en Dinar tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **30 septembre 2009** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composant du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du **30/09/2009** ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du **30/09/2009**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du **30/09/2009** ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du **30/09/2009**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/09/2009** à **33 604 710,064** dinars contre **28 045 541,028** dinars au **31/12/2008** et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2009	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	343 258,200	0,67
FINA O SICAV	2 000	209 363,000	207 376,000	0,41
GO SICAV	934	97 186,425	95 515,510	0,19
SANADETT SICAV	3 283	353 446,168	352 078,769	0,69
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 153 152,432	2,26
Total	17 659	2 104 400,073	2 151 380,911	4,21

Titres de créances émis par le Trésor négociable sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2009	% de l'Actif Net
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	1 000	991 300,000	1 022 364,000	2,00
BTA 6.1% 10/2013 7ANS	2 000	1 963 600,000	2 073 438,480	4,06
BTA 6.75-04/2010 (10 ANS)	2200	2 191 400,000	2 256 150,922	4,42
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	3600	3 730 114,000	3 808 104,329	7,46
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1310	1 355 348,000	1 367 720,682	2,68
BTA	10 110	10 231 762,000	10 527 778,413	20,61

Obligations de sociétés et valeurs assimilées

Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2009	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	500 000,000	500 060,000	0,98
AB SUB 2009/B TV	5 000	500 000,000	500 060,000	0,98
AIL 2005 TR/B	8 000	160 000,000	161 068,800	0,32
AIL 2007	10 000	800 000,000	834 720,000	1,63
AIL 2008	10 000	800 000,000	800 112,000	1,57
AIL 2009-1	4 100	410 000,000	422 850,411	0,83
AMEN BANK 2006 TV	5 000	400 000,000	412 084,000	0,81
ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	20 000	2 000 000,000	2 031 584,000	3,98
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 017 328,000	1,99
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	736 000,000	749 785,600	1,47
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 006 136,000	1,97
ATL 2006/1 TF	5 000	400 000,000	406 156,000	0,80
ATL 2008/1 TF	9 500	760 000,000	773 429,200	1,51
BIAT 2002	1 000	20 000,000	20 727,200	0,04
BNA SUB 2009	20 000	2 000 000,000	2 041 898,082	4,00
BTE 10ANS 5.25%	10 000	1 000 000,000	1 001 840,000	1,96
BTEI 2004 TV	4 000	160 000,000	162 019,200	0,32
BTKD 2006	20 000	1 200 000,000	1 247 184,000	2,44
CIL 2004/1 TF	5 000	200 000,000	200 032,000	0,39
CIL 2005/1 TF	5 000	400 000,000	421 604,000	0,83
CIL 2009/1 TF 5,5%	5 000	500 000,000	504 400,000	0,99
CIL 2009/2 TV TMM+0.75%	5 000	500 000,000	500 942,641	0,98
EL WIFAK LEASING 06/1 TF	1 000	40 000,000	40 529,600	0,08
GL 2003/2 TF TRA	2 000	80 000,000	82 932,800	0,16
HL 2008/1 TF	5 000	400 000,000	408 592,000	0,80
HL 2009/2 TF 5.5%	3 500	350 000,000	350 126,000	0,69
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	100 000,000	100 402,400	0,20
MOURADI PALACE 05 TRB	1 700	136 000,000	137 938,000	0,27
SELIMACLUB 2002 TR/B	2 000	40 000,000	40 691,200	0,08
SEPCM 2002	1 000	14 290,000	14 722,000	0,03
SKANES 2003 TRD	1 500	60 000,000	61 077,600	0,12

STM 2007 6.5%	7 000	700 000,000	700 996,800	1,37
TL SUB 2007 TF	5 000	300 000,000	302 852,000	0,59
TL SUB 2009	4 000	400 000,000	400 297,206	0,78
TL 2004/2 TMM+1.4%	10 000	200 000,000	204 864,000	0,40
TL 2006/1 TF	10 000	600 000,000	627 352,000	1,23
TL 2007-1 TF	5 000	400 000,000	415 844,000	0,81
TL 2007/2 TF	5 000	400 000,000	414 020,000	0,81
UIB 2009/1	5 000	500 000,000	504 580,000	0,99
UNIFACTOR 2005/1 TRA	20 000	400 000,000	401 712,000	0,79
Obligations privées	274 300	20 566 290,000	20 925 550,740	40,97

Les entrées en portefeuille titres durant le troisième trimestre 2009 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations de sociétés :		38 500	3 850 000,000
ACHAT OBLIGATION 5000 UIB 2009/1	08/07/2009	5 000	500 000,000
ACHAT OBLIGATION 5000 CIL 2009/2 TV TMM+0.75%	18/08/2009	5 000	500 000,000
ACHAT OBLIGATION 1000 MEUBLATEX 2008 TR F	26/08/2009	1 000	100 000,000
ACHAT OBLIGATION 10000 BTE 10ANS 5.25%	01/09/2009	10 000	1 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 4000 TL SUB 2009	14/09/2009	4 000	400 000,000
ACHAT OBLIGATION 5000 AB SUB 2009/A TF	24/09/2009	5 000	500 000,000
ACHAT OBLIGATION 5000 AB SUB 2009/B TV	24/09/2009	5 000	500 000,000
ACHAT OBLIGATION 3500 HL 2009/2 TF 5.5%	28/09/2009	3 500	350 000,000
-Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		0	0,000
-Titres OPCVM :		0	0,000
TOTAL		38 500	3 850 000,000

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} juillet 2009 au 30 septembre 2009 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
- Obligations de sociétés :		1 000 000,000	1 000 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL SUB 2007 TF	31/07/2009	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 AIL 2005 TR/B	15/08/2009	160 000,000	160 000,000	0,000

REMBOURSEMENT 20000 UNIFACTOR 2005/1 TRA	01/09/2009	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 CIL 2002/2	16/09/2009	20 000,000	20 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 TOUTA 2002 TR/B	24/09/2009	20 000,000	20 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AIL 2008	30/09/2009	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 CIL 2004/1 TF	30/09/2009	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 CIL 2004/1 TF	30/09/2009	40 000,000	40 000,000	0,000
-Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
-Titres OPCVM :		0,000	0,000	0,000
TOTAL		1 000 000,000	1 000 000,000	0,000

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **368 852,051** dinars pour la période du

1^{er} juillet 2009 au **30**

septembre 2009 et se détaillent ainsi :

	du 01/07/2009 au 30/09/2009	du 01/07/2008 au 30/09/2008
Revenus des Obligations et valeurs assimilées :		
Dividendes		
- Titres OPCVM	0,000	0,000
Revenus des obligations		
- Intérêts	231 581,851	249 862,993
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		
- Intérêts	137 270,200	99 735,509
TOTAL	368 852,051	349 598,502

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **30/09/2009**

à **17 547**

187,953 Dinars et se détaillant comme suit :

• Les placements monétaires :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2009	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	3 500	3 471 591,190	3 477 586,030	6,81%
CDP BTK 07122009 4.1	2 000	1 983 766,394	1 987 883,566	3,89%
CDP BTK 16122009 4.1	1 500	1 487 824,796	1 489 702,464	2,92%
Bons du Trésor	3 100	2 940 929,625	3 058 780,611	5,99%
BTC 52S 271009	3 100	2 940 929,625	3 058 780,611	5,99%

Billets de trésorerie	18	7 211 372,126	7 349 278,725	14,39%
STM 200 MD 5.5% 28012010	1	191 658,768	197 219,590	0,39%
BT ELECTROSTAR 180 7.25 150210	1	972 014,475	978 699,906	1,92%
SITMA 200MD 7% 190310	1	158 178,088	196 116,537	0,38%
SH KANTAOUI 200MD 6.6% 020510	1	200 000,000	204 458,666	0,40%
STM 200 MD 5.25% 12052010	1	192 019,002	195 034,045	0,38%
BT ELECTROSTAR 270J 6,1% 50610	1	1 447 501,793	1 451 779,425	2,84%
MEUBLATEX 500MD 6.25% 250910	1	500 000,000	500 416,666	0,98%
STM 200 MD 5.75% 03022011	1	200 000,000	206 133,334	0,40%
STM 200 MD 5.5% 18052011	1	200 000,000	203 324,445	0,40%
MEUBLATEX 500MD 6.5% 250911	1	500 000,000	500 433,334	0,98%
STM 200 MD 6% 03022012	1	200 000,000	206 400,000	0,40%
STM 200 MD 5.75% 18052012	1	200 000,000	203 475,555	0,40%
MEUBLATEX 450MD 6.75% 25092012	1	450 000,000	450 405,000	0,88%
STM 200 MD 6.25% 03022013	1	200 000,000	206 666,666	0,40%
SIHM 1000MD 7% 22022013	1	1 000 000,000	1 034 377,778	2,03%
STM 200 MD 6% 18052013	1	200 000,000	203 626,666	0,40%
STM 200 000 D 6.5% 03022014	1	200 000,000	206 933,334	0,41%
STM 200 MD 6.25% 18052014	1	200 000,000	203 777,778	0,40%
Total des placements monétaires		13 623 892,941	13 885 645,366	27,19%

- **Les disponibilités :**

Disponibilités	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2009	% de L'Actif Net
Avoir en Banque			654 075,921	1,28%
PT ATB 3MD 4% 02122009	3 000	3 000 000,000	3 007 466,666	5,89%
Total des disponibilités			3 661 542,587	7,17%

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant le 3^{ème} trimestre 2009, s'élèvent à **190 563,416** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/07/2009 au 30/09/2009	du 01/07/2008 au 30/09/2008
Rémunération du compte de dépôt	4 154,152	3 109,462
Revenus des Billets de Trésorerie	90 893,829	86 030,264
Revenus des Certificats de Dépôt	31 955,882	0,000
Revenus des BTC	32 715,109	0,000
Placement à terme	30 844,444	17 483,280
TOTAL	190 563,416	106 623,006

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **30/09/2009** à **81 819,978** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/09/2009	30/09/2008
Opérateurs Créditeurs	76 726,612	54 153,623
Gestionnaire	68 466,414	49 409,555
Dépositaire	6 216,800	2 676,300
Commissaire aux comptes	2 043,398	2 067,768
Autres Créditeurs Divers	5 093,366	3 413,030
Etat Impôts et Taxes	655,431	355,499
Conseil du Marché Financier	4 340,555	3 057,531
Dividendes à payer	97,380	
TOTAL	81 819,978	57 566,653

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/07/2009 au 30/09/2009	du 01/07/2008 au 30/09/2008
Charges de gestion des placements	71 611,158	52 554,299
Commissions de gestions	68 466,414	49 409,555
Commissions de dépôt	892,400	892,400
Honoraire du commissaire aux comptes	2 252,344	2 252,344
Autres Charges	14 491,567	10 350,183
Redevances CMF sur les OPCVM	12 893,632	9 304,749
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 260,968	1 042,861
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	275,300	0,000
Frais Bancaires	61,667	2,573
Autres Charges	0,000	0,000
TOTAL	86 102,725	62 904,482

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 3^{ème} trimestre 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2009	
Montant	47 498 370,059
Nominal	47 498 370,059
Nombre de titres	473 300
Nombre d'actionnaires	319
Souscriptions réalisées	
Montant	13 478 641,892
Nominal	13 481 624,328
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	-2 982,436
Nombre de titres émis	134 338
Nombre d'actionnaires nouveaux	49
Rachats effectués	

Montant	-11 453 737,243
Nominal	-11 455 737,756
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	2 000,513
Nombre de titres rachetés	-114 151
Nombre d'actionnaires sortants	-19
Capital au 30/09/2009	
Montant	49 529 429,445
Nominal	49 524 256,631
Plus ou moins values réalisées	-30 437,397
Plus ou moins values potentiel sur titres	35 368,709
Frais de négociation	0,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	241,502
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	493 487
Nombre d'actionnaires	349

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	01/07/2009	01/07/2009
	30/09/2009	30/09/2008
Résultats distribuables	473 312,742	393 526,468
Régularisations de l'exercice	40 708,145	19 601,553
Sommes distribuables	514 020,887	413 128,021

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En vertu de la convention de gestion signée le 25/08/2000 telle que modifiée par l'avenant du 08 février 2005, entre la Société Univers Obligations **SICAV** et la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « **SCIF** », la commission de gestion revenant à cette dernière était fixée à 0,4% HT de l'actif net de la SICAV.

Le Conseil d'Administration de la SICAV réuni le 13/03/2007, a autorisé l'augmentation de la commission de gestion à 0,45% HT de l'actif net de la SICAV.

En date du 26 mars 2007, la **SCIF** a signé un avenant à la convention de gestion avec **Univers Obligations SICAV** portant le niveau de la commission de gestion de 0,4% HT à 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

L'ATB assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- i) de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- ii) de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3.000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge au titre de l'année 2008 sont de 8.960,000 dinars TTC.

4.4. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- iii) la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- iv) les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrement, de publication et d'insertion au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement des chèques et les frais des placements monétaires.